

du 26 Mai 1970

portant nomination de Conseillers
Techniques au Cabinet du Ministre
des Finances

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970 instituant un Conseil
Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance n°70-84/CP du 7 Mai 1970 portant Charte
du Conseil Présidentiel ;
- VU le Décret n°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation
du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 70-85/CP du 11 Mai 1970, fixant les rémunérations,
les indemnités et les prestations en nature allouées
aux membres des cabinets.

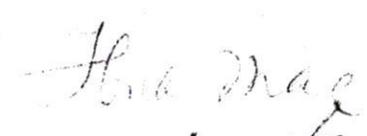
D E C R E T

ARTICLE 1er.- MM. Emmanuel ANAH, Conseiller aux Affaires Administratives
et Gilles Florent YHOUESSI, Administrateur, sont nommés respectivement
Premier et Deuxième Conseillers Techniques au Cabinet du Ministre des
Finances.

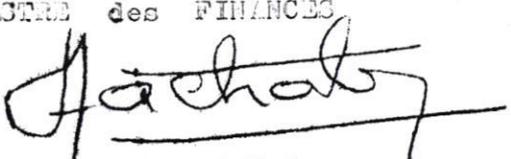
ARTICLE 2.- Le présent décret qui a effet pour compter de la date de
prise de service des intéressés sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à Cotonou, le 26 Mai 1970

par le Président du Conseil Présidentiel,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Hubert MAGA

Le MINISTRE des FINANCES


Pascal CHABI KAO

AMPLIATIONS : PR 6 - CS 6 - CEC 5 - MF 6 MEP 6 • Ministères 9 - MCP 4
SGG 4 - DGAJL-Dtion Stat,6 - Intéressés 2 - DE- DC- CF 3 - TRESOR 1
DCCT-DN-IAA-Gde Chanc. 4 - SGPR 1 - JORD 1 - IGF 1